



AGENCE
FRANCE TRÉSOR



OAT Verte

Financer la transition
en réunissant
le Meilleur des Deux
Mondes

Janvier 2017



- La France est un des pays les plus ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement. Elle a joué un rôle décisif dans l'Accord de Paris 2015.
- La France est à la pointe de la finance verte et elle est convaincue que les instruments financiers dédiés à ce sujet joueront un rôle crucial dans la transition vers une économie bas carbone.
- Les obligations vertes ("Green Bonds") peuvent devenir un outil clef pour attirer plus de capitaux vers la transition énergétique et contribuer aux "NDC" (*Nationally Determined Contribution*) dans le cadre de l'Accord de Paris.
- La France a soutenu le développement des obligations vertes par la loi, et a décidé d'aller plus loin en mettant en place un cadre lui permettant d'émettre une OAT Verte.
- Ce programme d'OAT Verte est partie intégrante de la stratégie 2°C de la France. Il permettra d'apporter aux investisseurs le **meilleur de deux Mondes** : accroître la liquidité de ce marché et contribuer à l'élaboration des meilleurs standards.

- Le document-cadre de l'OAT Verte est construit autour de quatre objectifs nationaux :

LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROTECTION DE LA
BIODIVERSITE

REDUCTION DE LA
POLLUTION DE L'EAU, DE
L'AIR ET DU SOL

ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Les Dépenses Vertes Eligibles comprennent des dépenses de fonctionnement, fiscales, d'intervention et d'investissement dans les catégories suivantes:

Bâtiments

Transport

Energies

Ressources
vivantes

Adaptation

Lutte contre la
pollution

- Le document-cadre d'OAT Verte est conforme aux « Green Bond Principles » (v. 2016) et s'appuie sur le label TEEC (cf. p.10). Une seconde opinion a été préparée par Vigeo-Eiris.
- La France fournira trois types de rapport aux investisseurs: un rapport annuel sur l'allocation et la performance des indicateurs et un rapport d'impact ex-post à une fréquence adéquate. Le rapport sur les impacts environnementaux ex-post sera revu par un conseil indépendant.



Résumé

Politiques climatiques et environnementales de la France

Présentation de l'OAT Verte

Exemples de Dépenses Vertes Eligibles

Annexes



- La France est l'un des pays industrialisés avec le plus bas niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) (1,2% des émissions de gaz à effet de serre alors que la France représente 4,2% du PNB mondial).
- Les émissions de GES ont baissé de 11% entre 1990 et 2013 (491,1 MtCO₂eq en 2013, en excluant CATF ¹), contribuant ainsi à l'engagement de l'UE et de ses Etats-Membres dans le protocole de Kyoto.
- La France est l'un des pays du G20 avec le niveau le plus bas de subvention pour les énergies fossiles (selon la définition du FMI : 1% du PNB en 2015).
- Elle fut un des premiers pays à s'aligner avec les recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.
- Des efforts significatifs ont déjà été faits pour décarboner l'économie, qui seront encore accrus d'ici 2030 et 2050.
- La France est un des pays les plus riches en matière de biodiversité (dans les 10 premiers mondiaux en termes de nombres d'espèces et premier en Europe pour sa variété d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères, second mondialement pour son domaine maritime, quatrième mondialement pour ses barrières de corail), ce qui donne à la France une responsabilité spécifique.



United Nations
Framework Convention on
Climate Change

Accord de Paris

- Pour la première fois, toutes les nations s'engagent à lutter contre le changement climatique
- Objectif clé : limiter le réchauffement climatique sous les 2 °C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C
- Exige que toutes les parties indiquent leurs efforts avec les "nationally determined contributions" (NDCs) et renforcent leurs efforts pour les années à venir.



Objectifs de Développement Durable

- 25 Sept 2015: les pays ont adopté un ensemble de mesures pour lutter contre la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous comme un élément d'un nouvel agenda de développement durable (cf. Annexe)
- Chaque objectif a des cibles spécifiques sur les 15 prochaines années



Convention sur la Diversité Biologique

- Conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de composants de diversité biologique
- Le partage équitable des profits liés à l'utilisation des ressources génétiques



2030 Climat et Energie

- Feuille de route pour réduire les émissions de GES, accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et accroître l'efficacité énergétique



Directive Cadre sur les Déchets

- Principe du «pays pollueur»
- Objectifs de recyclage et de récupération à atteindre d'ici 2020 (50% pour les déchets des ménages et 70% pour les déchets de construction et démolition)



Directive Cadre sur l'eau

- Traiter la pollution des eaux usées urbaines et de l'agriculture
- Plan de gestion de bassins fluviaux



Directive Cadre sur la Stratégie Maritime

- Gestion intégrée de l'interface terre-mer
- Gestion de la biodiversité marine



Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Août 2015)

- Feuille de route pour réduire la consommation énergétique
- Stimuler la croissance verte (supposée augmenter le PNB de 1,5% en 2030).



Loi sur la restauration de la biodiversité, la nature et le paysage (Juil. 2016)

- Cadre législatif avancé pour protéger la biodiversité
- Création d'une agence française de biodiversité

Stratégie
Nationale Bas
Carbone
2015

Plan National de
santé
environnemental
2015-2019

Transition Environnementale
pour la Stratégie Nationale
de Développement Durable
2015-2020

Programme
d'Investissement
d'Avenir (PIA)
pour le plan futur
2010-2014-2017

Stratégie de
biodiversité
nationale 2011-
2020

Liens avec les objectifs de Développement Durable sont détaillés en annexe



40% de réduction des émissions de gaz à effet en 2030 comparé à 1990*

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** avec un objectif intermédiaire de **20% d'ici 2030** comparé à 2012*



30% de réduction de consommation d'énergies fossiles en 2030 comparé à 2012*



Accroître la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation énergétique finale et à 40% de la production d'électricité d'ici 2030*



Diversifier la production d'électricité et réduire la part de l'énergie nucléaire à **50% d'ici 2025***

LUTTE CONTRE LA POLLUTION



50% de déchets en moins en décharge d'ici 2025*



Contrôle des indices de pollution atmosphérique en zone urbaine **



Contrôle de la concentration de nitrates et de phosphates dans l'eau**



Contrôle de la consommation phytosanitaire **

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE



Contrôle de la portion des espèces menacées ou éteintes dans la liste rouge IUCN**



Contrôle de l'artificialisation des sols**



Principe de Zéro perte en matière de biodiversité



Accroître la part des zones marines protégées à 20 % de l'ensemble des eaux françaises***

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Contrôle du montant des indemnisation des assurances pour les cas de catastrophes naturelles **



Contrôle des logements et des populations exposées au risque de submersion marine **

Références:

* Objectifs Quantitatifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

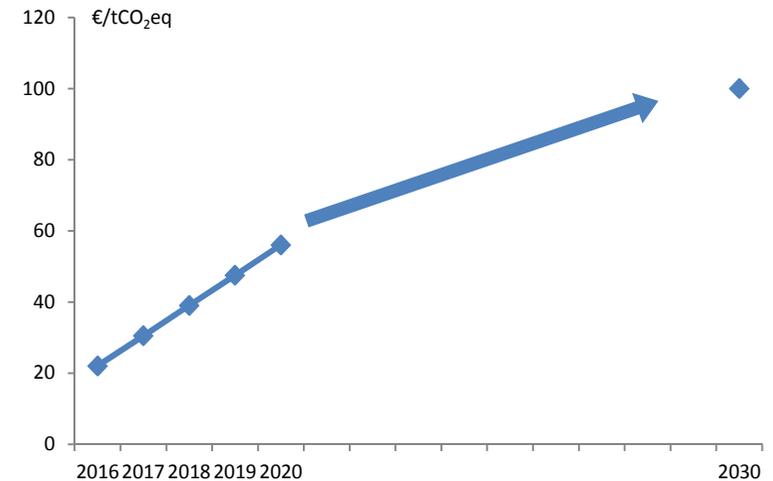
** Contrôle des exigences de la Transition Énergétique vers une stratégie nationale de développement durable

***Stratégie Nationale for la création et le management des zones maritimes protégées

 Engagements Européens

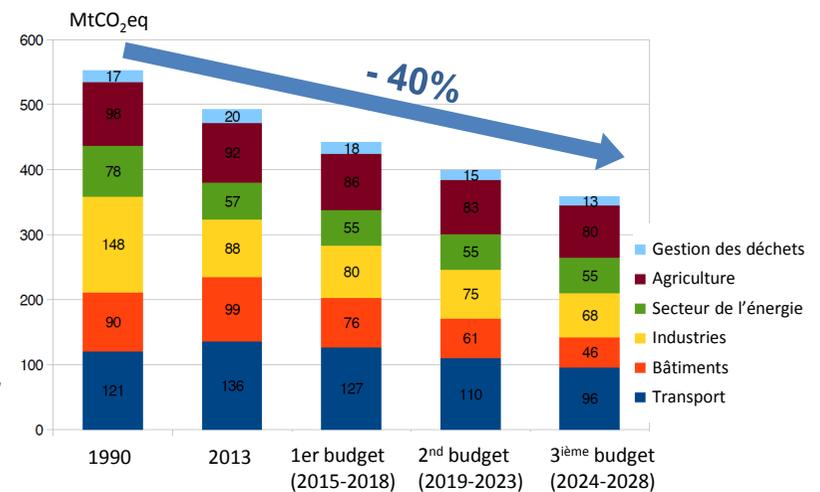
- **Contribution Climat Energie:**
 - Une taxe basée sur le contenu carbone de chaque énergie fossile a été intégrée comme un nouveau composant des taxes existantes sur l'énergie introduites en 2014 sur l'utilisation du gaz, du fioul, et du charbon; et étendu aux carburants de transport et de chauffage depuis 2015.
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé un prix du carbone à 56€/tCO₂eq en 2020 et à 100 €/tCO₂eq en 2030.
- La France fut le premier pays à avoir adopté une trajectoire du prix du carbone.

Evolution du prix du carbone

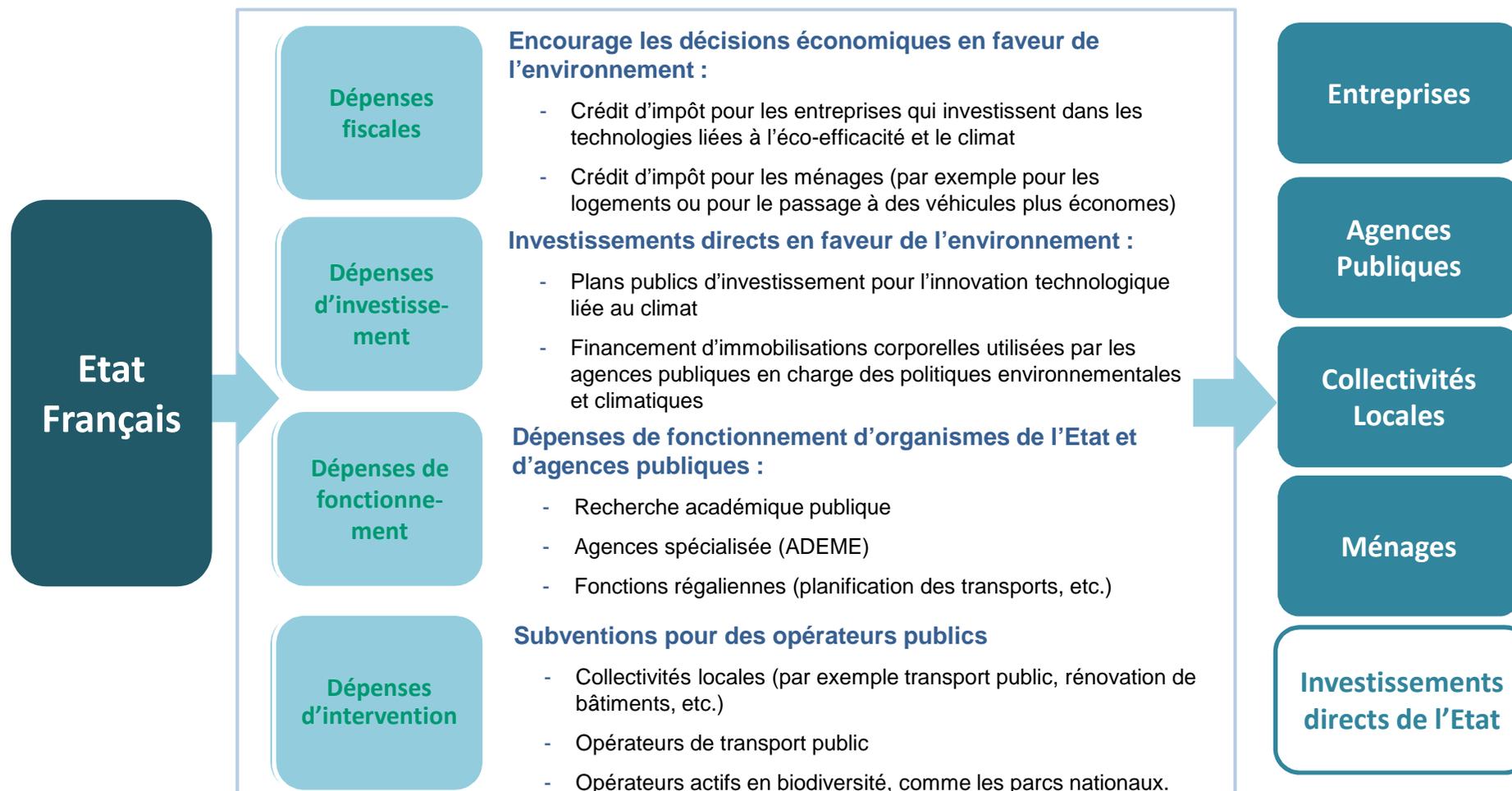


- Une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC): un plan de route pour la transition énergétique. Les émissions de GES avec des objectifs (“budgets carbone”) sont fixés sur 3 périodes jusqu’en 2028 et représentent une déclinaison domestiques des objectifs Européens.
- Une Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE) publiée en 2016, qui définit les priorités pour soutenir l’offre énergétique, les économies énergétiques, l’efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

SNBC budgets carbone



- Les dépenses liées aux politiques climatiques et environnementales de la France sont réparties dans différentes catégories et utilisées par différentes agences: agences publiques, collectivités locales, entreprises et ménages.



“Article 173” de la loi sur la transition énergétique

- L’Article 173 de la loi sur la transition énergétique a été établi comme un ensemble de cohérent de mesures, dont l’obligation d’information des entreprises en matière de climat (III et IV) et l’intégration de questions liées au climat dans le secteur financier (V et VI)
- Le VI de l’Article 173 fixe un cadre aux investisseurs institutionnels et aux gérants d’actifs leur demandant de fournir un rapport d’impact sur leur politique d’intégration des questions ESG dans leurs décisions d’investissement. Ce cadre inclut une section dédiée aux problématiques liées au changement climatique.
- La France est le premier pays à avoir mis en place une obligation de rapport d’impact dans le secteur financier.

Le Label TEEC

- La France a créé en 2015 un label pour un fond d’investissement “Transition Energétique et Ecologique pour le Climat” (TEEC) afin de promouvoir la transition énergétique et écologique .
- Le Label TEEC fut principalement inspiré des « Green Bond Principles » (« GBP ») et de la taxonomie mise en place par la « Climate Bond Initiative».
- 8 secteurs verts éligibles: Energies, Bâtiments, Gestion des déchets et lutte contre la pollution, Industrie (Efficacité énergétique, Cogénération), Transport, Technologies de l’Information et de la Communication, Agriculture & Forêts, Adaptation
- Les critères d’éligibilité du Label TEEC label seront revus régulièrement par le comité du Label TEEC dont la composition est décidée par ordre ministériel.
- L’éligibilité à ce Label est établie par des certificateurs indépendants.
- Les fonds qui souhaitent obtenir le Label TEEC doivent être investis très fortement (plus de 83% de leur valeur d’actifs nets) en « Green Bonds » en ligne avec les GBP.





Résumé

Politiques climatiques et environnementales de la France

Présentation de l'OAT Verte

Exemples de Dépenses Vertes Eligibles

Annexes





La meilleure liquidité sur les marchés obligataires

- La taille de l'OAT Verte inaugurale sera comparable à celles des OATs classiques
- La France s'assurera de la liquidité de l'OAT Verte par des abondements réguliers en fonction de la demande des investisseurs
- Cette transaction fournira plus de liquidité et de profondeur à ce marché

Les meilleurs standards sur le marché des Green Bonds

- La France suivra les Green Bond Principles et les meilleures pratiques actuelles du marché des Green Bonds
 - L'OAT inclura une large gamme de Dépenses Vertes Eligibles contribuant à ses quatre objectifs environnementaux
 - La France s'engage à publier un rapport d'impact ex-post
- 

- **Le positionnement stratégique de la future OAT Verte se base sur les « Green Bond Principles »**

1 – Utilisation des fonds

- Des dépenses éligibles liées à un grand nombre d'actifs, conformes au rôle de l'Etat, et visant différents bénéficiaires: ménages, entreprises, collectivités, agences d'état
- Six secteurs ont été définis
- Les investissements que les autres agences françaises pourraient refinancer par des émissions d'obligations vertes sont exclus
- Les investissements de l'Etat français financés par une ressource dédiée (par ex., les subventions pour les énergies renouvelables – CSPE €5Mrd par an) sont exclus

2 – Processus d'évaluation et de sélection des projets

- Des groupes de travail Interministériels sont chargés de la sélection des Dépenses Vertes Eligibles
- La sélection a été faite en utilisant le Label TEEC comme référence
- Chaque ministère est responsable de l'identification des Dépenses Vertes Eligibles

3 – Gestion des fonds

- Un premier filtre permet d'exclure les activités sélectionnées (les combustibles fossiles, les armements, le nucléaire, voir page sur le processus de sélection)
- Le suivi des allocations sera exécuté par le Ministère des Finances (cf. Annexe)
- Les Dépenses Vertes Eligibles des années précédentes, de l'année actuelle et potentiellement des années futures sont incluses. Plus de 50% sont allouées à des investissements actuels ou futurs.

Trois types de rapports d'impact:

4 – Rapport d'impact

- L'allocation des fonds, contrôlée de manière indépendante
- Les résultats des Dépenses Vertes Eligibles, i.e., les indicateurs étatiques existants*
- Un rapport ex-post des impacts environnementaux des Dépenses Vertes Eligibles, sous la supervision d'un Conseil d'Evaluation de l'Obligation Verte de haut niveau qui évaluera ce rapport d'impact

* <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

Besoins de financement en Mds€	2016 (révisé)	2017
Remboursement de la dette moyen et long terme	124,9	115,2
Dette prise en charge par l'Etat	0,0	0,0
Déficit	69,9	69,3
Autres besoins de financement	2,6	0,9
Total des besoins de financement	197,4	185,4

Sources de financement en Mds€	2016 (révisé)	2017
Emissions moyen et long terme, déduction faite des rachats (y compris OAT Verte)	187,0	185,0
Annulation des titres d'Etat par la Caisse de la dette publique	0,0	0,0
Variation nette des encours de bons à court terme (BTF)	-18,7	0,0
Variation des dépôts des correspondants du Trésor	0,0	-5,1
Variation des comptes du Trésor et autres	29,1	5,5
Total des sources de financement	197,4	185,4

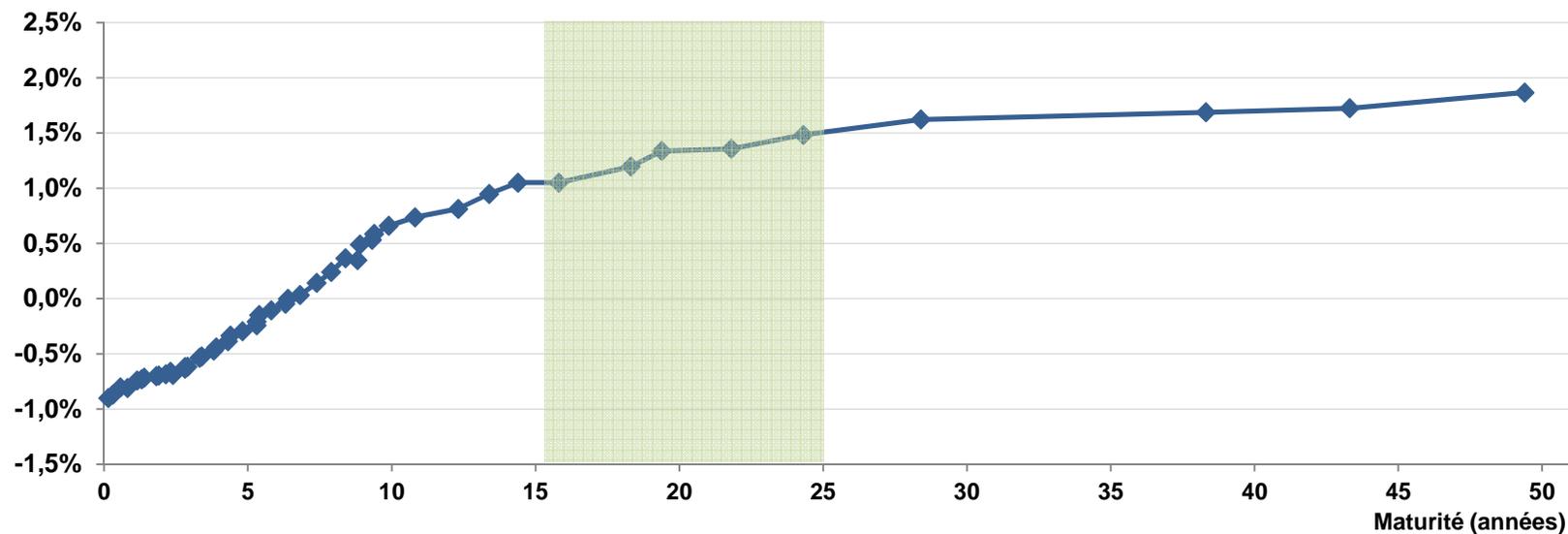
- Comme toutes les OAT, l'OAT Verte sera abondée de telle sorte que son encours soit suffisant pour garantir sa liquidité.

Nouvelles OAT benchmarks en 2016	Maturité	Coupon	Nombre d'émissions	Encours (en Mds€)
OAT 25 Fév. 2019	2Y	0,00%	5	19,3
OAT 25 Mai 2021	5Y	0,00%	6	21,9
OAT 25 Mai 2022		0,00%	1	4,2
OAT 25 Mai 2026	10Y	0,50%	6	27,5
OAT 25 Nov. 2026		0,25%	3	15,3
OAT 25 Mai 2036 (syndication)	20Y	1,25%	4	14,4
OAT 25 Mai 2066 (syndication)	50Y	1,75%	2	4,4
OAT€i 1 ^{er} Mars 2021	€i 5Y	0,10%	3	4,1
OAT€i 25 Juil. 2047 (syndication)	€i 30Y	0,10%	2	4,6

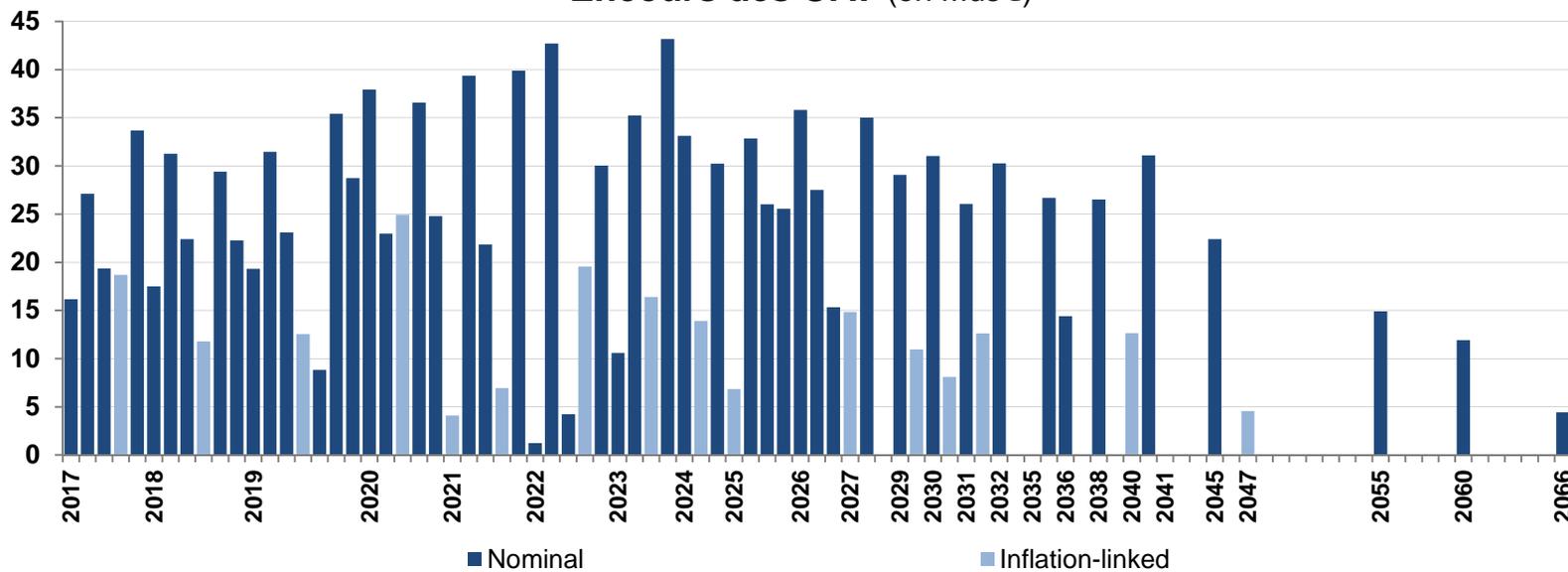
Nouvelles OAT benchmarks en 2017	Maturité	Coupon	Emission	Encours (en Mds€)
OAT 25 Fév. 2020	2Y	TBD	Adjudication	
OAT 25 Nov. 2022	5Y	TBD	Adjudication	
(potentiel 2 nd nouveau 5Y)		TBD	Adjudication	
OAT 25 Mai 2027	10Y	TBD	Adjudication	
OAT 25 Nov. 2027		TBD	Adjudication	
OAT Verte	15-25Y	Syndication, sous réserve des conditions de marché		
Nouveau 30Y	30Y	Syndication, sous réserve des conditions de marché		
Nouveau OATi 10Y	i 10Y	TBD	Adjudication	
(potentiel nouveau OAT€i 10Y)	€i 10Y	TBD	Adjudication	

Source: AFT, 3 janvier 2017

Courbe de rendement des OAT

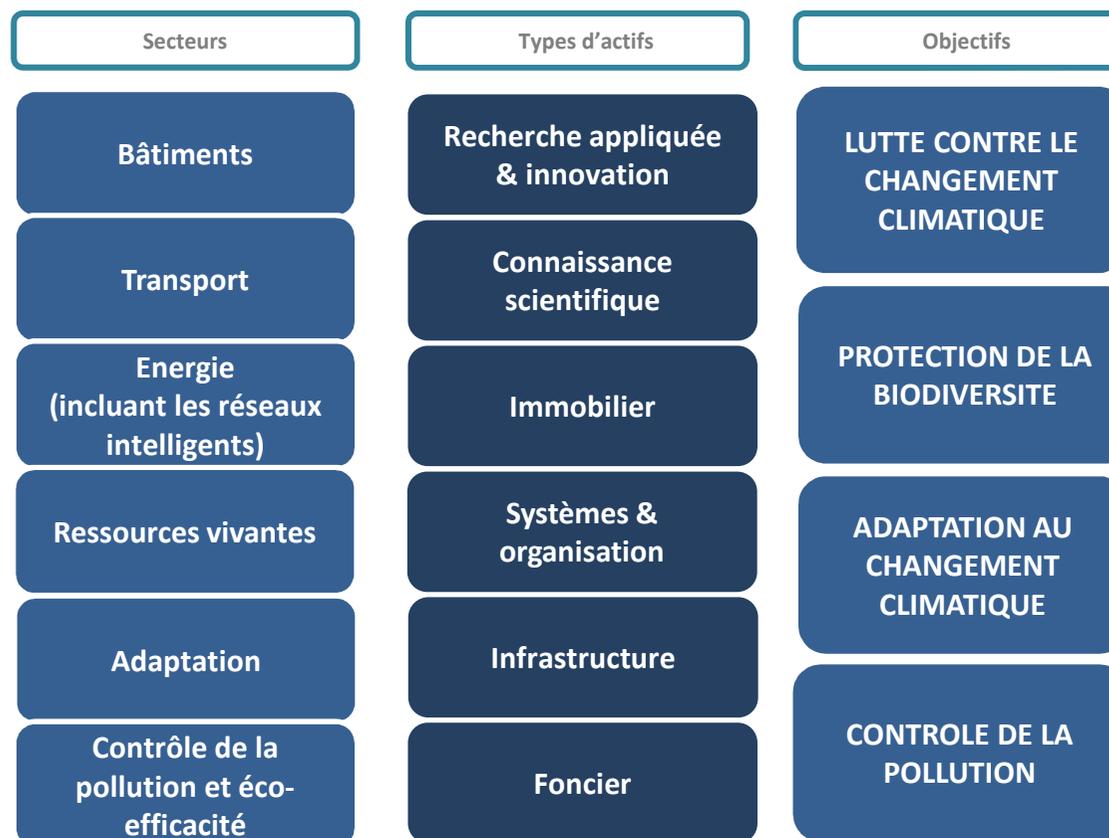


Encours des OAT (en Mds€)

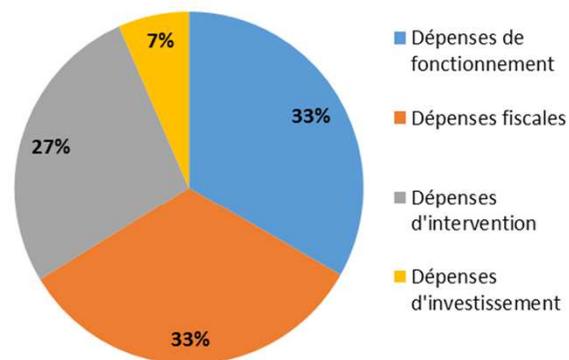


Source : AFT, 3 janvier 2017

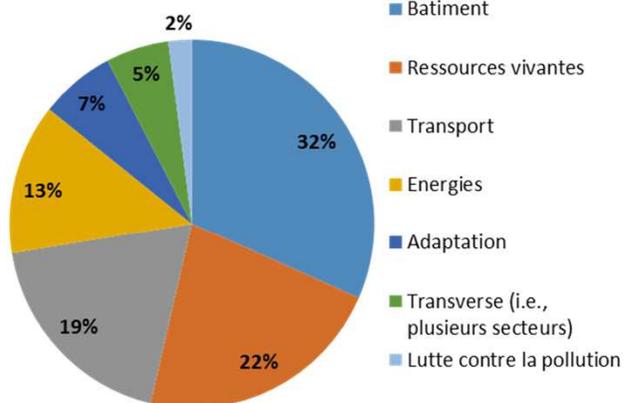
- Selon quatre objectifs généraux, chaque Dépense Verte Eligible a été catégorisée pendant le Processus de Sélection par Secteur et par Type d'Actif.
- Il y a six secteurs et six types d'actifs.
- Chaque Dépense Verte Eligible contribue à un (ou plusieurs) Objectifs Verts et un (ou plusieurs) Secteurs.
- Des détails sur les secteurs et les types d'actifs sont fournis dans la page suivante.



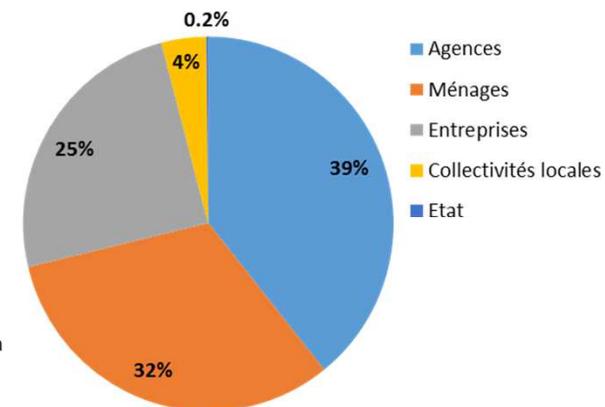
Par type de dépenses



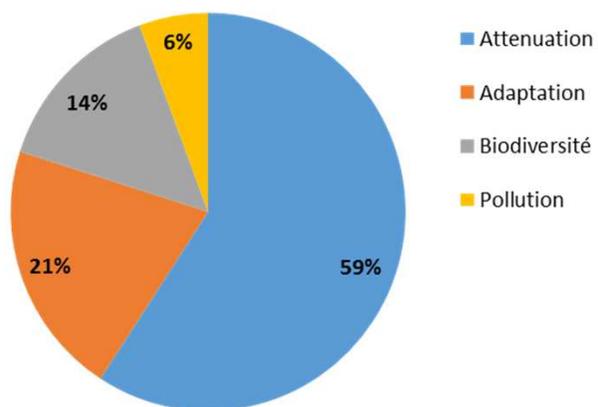
Par secteur



Par type d'opérateurs



Par objectif



Bâtiments

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Transport

- Maintenir et promouvoir les transports publics et soutenir les solutions de transport multimodale
- Réduire l'utilisation, améliorer l'efficacité énergétique et diminuer l'intensité carbone des véhicules
- Développer les technologies liées aux énergies renouvelables et investir dans des actifs (éolien, solaire, hydro, géothermie, marin) incluant leur intégration efficace dans les systèmes électriques (réseaux intelligents)

Energie (incluant les réseaux intelligents)

Ressources vivantes

- Promouvoir l'agriculture biologique
- Protéger la biodiversité et les territoires naturels

Adaptation

- Développer des systèmes d'observation du changement climatique et des événements météorologiques et soutenir la recherche associée
- Développer des infrastructures liées à l'adaptation

Contrôle de la pollution et éco-efficacité

- Développer des systèmes de surveillance et de contrôle de la pollution
- Promouvoir des modes de consommation et de production durables (diminution des déchets et recyclage, par ex. l'économie circulaire, cf. l'annexe)

- *Le processus de sélection vise à exclure toutes les activités nucléaires, tout le secteur de l'armement, et toute dépense principalement liée aux combustibles fossiles*

Foncier

Infrastructure

Immobilier

Les Dépenses Vertes Eligibles viseront certains actifs tangibles comme:

- Foncier (par ex., présentant une grande qualité environnementale et une forte protection de la biodiversité, comme les territoires agricoles gérés en agriculture biologique, ou les forêts gérées durablement)
- Bâtiments efficaces énergétiquement
- Infrastructures participant à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation (par ex., liées aux transports)

Systèmes & organisation

Recherche appliquée &
innovation

Connaissance
scientifique

Les Dépenses Vertes Eligibles incluront aussi des actifs incorporels en lien avec :

- Le capital humain et les organisations liées à la coordination, la surveillance et la supervision de la transition bas-carbone et environnementale
- La recherche appliquée et l'innovation, qui peuvent être capitalisées par des acteurs publics ou privés
- La connaissance scientifique, en tant que moyen d'obtenir une meilleure compréhension des océans, de l'atmosphère et de la biosphère, ce qui est primordial pour gérer les transitions énergétiques et écologiques

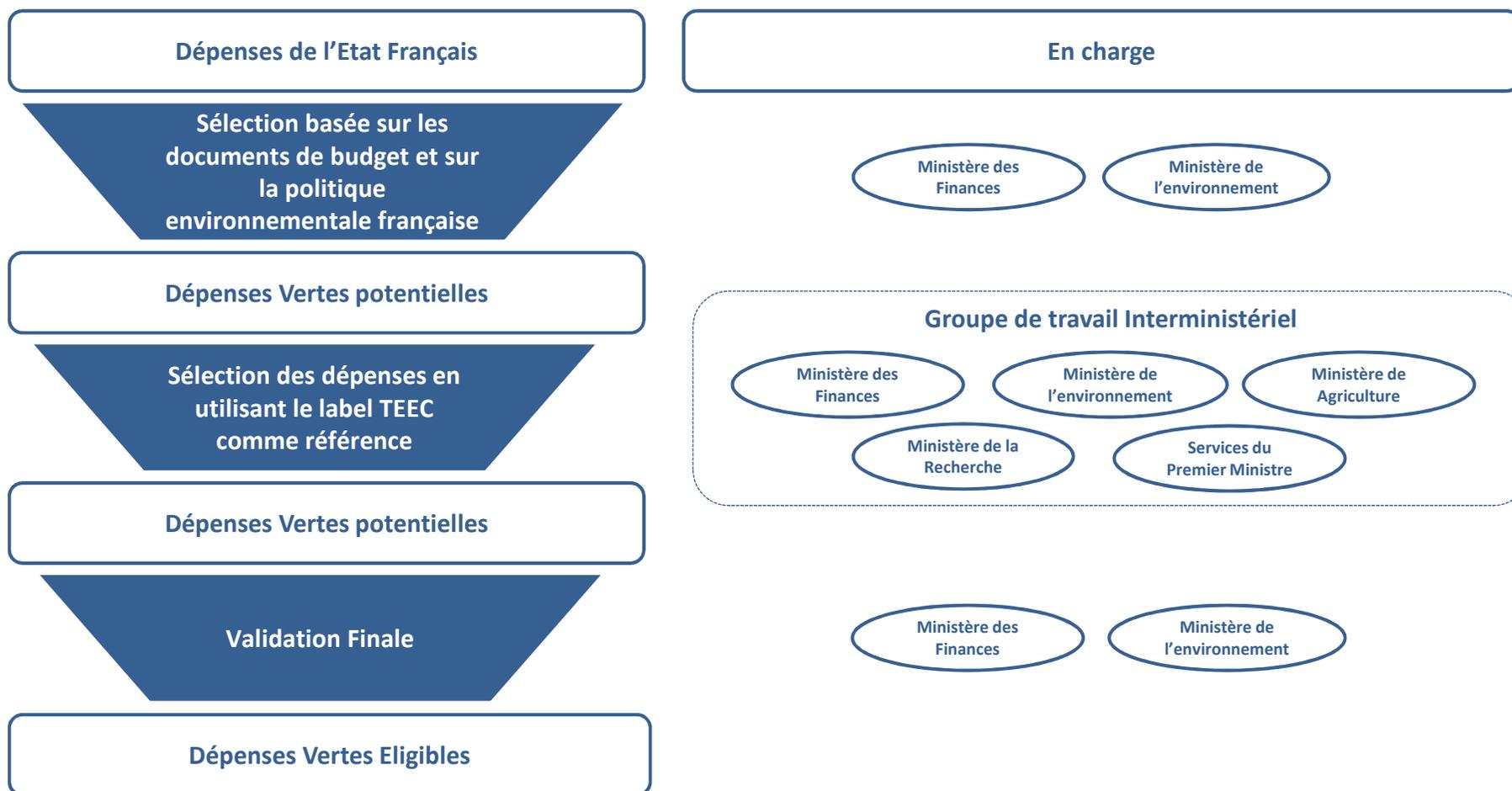
	Exemples de Dépenses Vertes Eligibles	Montants disponibles
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans l'efficacité énergétique effectués par des ménages, des organismes pour les logements sociaux (réduction d'impôts, prêts subventionnés, etc.) 	€4 100m
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux opérateurs de chemins de fer et des voies navigables Innovation dans l'efficacité énergétique des technologies et des systèmes de transport Investissement dans des infrastructures favorisant le report modal 	€2 450m
Energie (incluant les réseaux intelligents)	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et innovation dans le domaine des énergies renouvelables Investissements dans les réseaux intelligents 	€1 700m
Ressources vivantes	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des forêts Recherche sur les ressources vivantes et la protection de la biodiversité Agriculture biologique certifiée Investissement dans des zones protégées 	€2 850m
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes de surveillance de l'atmosphère, des océans et de la biosphère, incluant les bateaux et les satellites Recherche sur les systèmes d'adaptation et les infrastructures 	€900m
Contrôle de la pollution et éco-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes de surveillance Recherche et innovation Promotion de l'économie circulaire 	€300m
Contribuant à plusieurs secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des villes écologiques Fond d'investissement éco-technologique 	€700m

Montant total disponible¹: €13Mrd

NB: La répartition finale des Dépenses Vertes Eligibles peut différer et sera publiée dans le rapport d'impact de l'OAT Verte.

1 : Total des Dépenses Vertes Eligibles pour une OAT émise en 2017, selon l'approche décrite dans les pages 22 et 23

- La sélection des Dépenses Vertes Eligibles a été gérée par un groupe de travail Interministériel, coordonné par le Ministère des Finances et le Ministère de l'Environnement, sous la supervision du Premier Ministre
- Chaque Ministère est responsable de l'identification et des rapport d'impact sur les Dépenses Vertes Eligibles au sein de ses programmes.



Définitions

- **Les Dépenses Vertes Eligibles incluent:**
 - Les Dépenses Récentes: Dépenses Vertes du budget général et des PIAs de l'année précédente
 - Les Dépenses Actuelles: Dépenses Vertes du budget général et des PIAs de l'année en cours
 - Les Dépenses Futures: Dépenses Vertes des PIAs à déboursier dans les années à venir

Objectifs

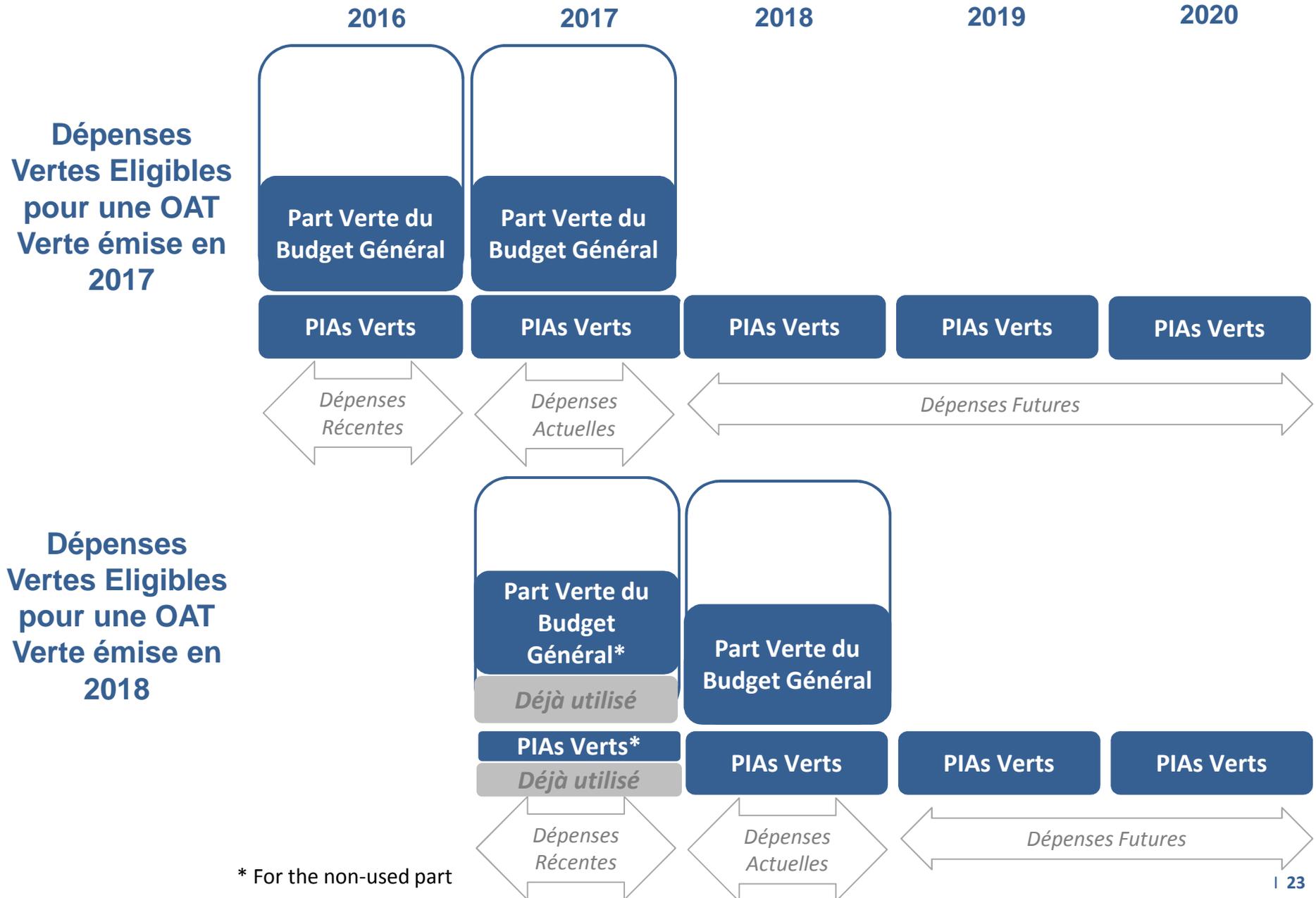
- **Allocation de toute OAT Verte émise aux Dépenses Récentes, Actuelles & Futures**
- **Minimiser les effets que l'incertitude sur le montant des Dépenses Actuelles & Futures fait peser sur le montant potentiel d'émission de l'OAT Verte**
- **Assurer que les Dépenses Actuelles & Futures représentent plus de 50% de l'allocation de l'OAT Verte**
- **Donner une transparence totale aux investisseurs sur la nature des allocations**

Approche

- **Les allocations sont faites en priorité aux Dépenses Vertes Récentes et Actuelles et, si nécessaire, aux Dépenses Futures par ordre chronologique**
- **Le suivi sera exécuté par le Ministère des Finances**

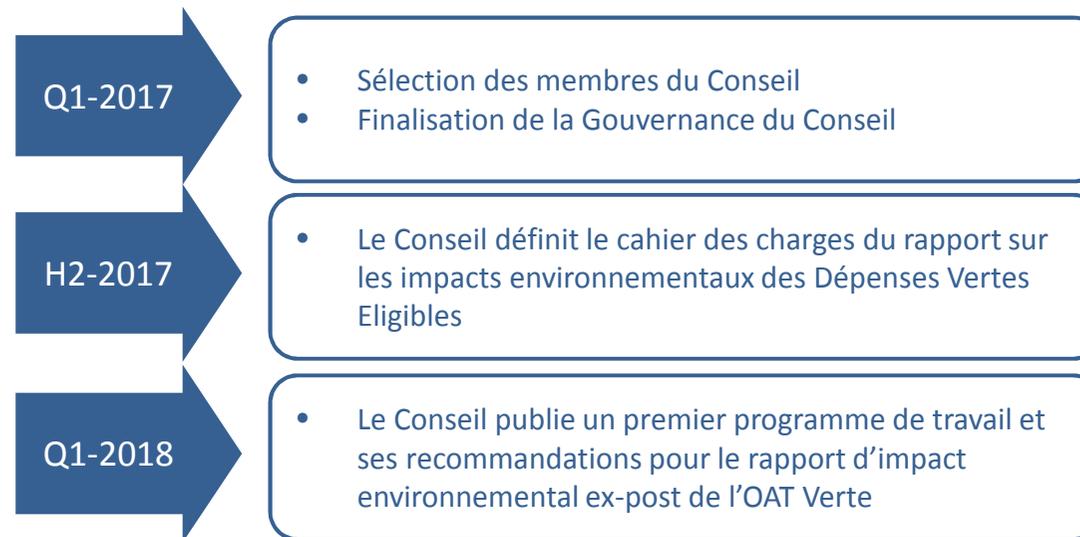
Communication

- **A la fin de chaque année, l'AFT communiquera sur:**
 - La nature des allocations faites l'année donnée, en terme de secteur et de nature des dépenses (Actuelles, Récentes et Futures) et,
 - La part de Dépenses Actuelles et Futures.



	Allocations	Indicateurs de performance	Impacts
Fréquence	<p>Annuelle jusqu'à l'allocation finale des fonds levés</p>	<p>Annuelle jusqu'à l'allocation finale des fonds levés</p>	<p>Fréquences adaptées au secteurs concernés Jusqu'à la maturité de l'OAT Verte</p>
Contenu	<p>Rapport d'impact sur la nature des dépenses</p>	<p>Rapport d'impact d'indicateurs de performance basé sur l'évaluation de la performance actuelle des dépenses publiques</p>	<p>Rapport d'impact d'impact ex-post</p>
Exemples	<p>Allocation des fonds levés par l'OAT Verte classés par type d'actifs, type de secteurs, type de dépense, etc.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires des crédits d'impôts pour rénovation de leurs logements, suivi des indices de qualité de l'air, etc.</p>	<p>Emissions CES évitées, territoires préservés et volumes d'eau avec une biodiversité riche, amélioration de la qualité de l'air, etc.</p>
	<p><i>Vérifié par un auditeur externe</i></p>	<p><i>Disponible dans les documents publics</i></p>	<p><i>Sous la surveillance du Conseil d'Evaluation</i></p>

- **Afin de renforcer le rapport d'impact ex-post de l'OAT Verte, notamment du fait de l'horizon long-terme des actifs sous jacents, l'Etat français a décidé d'établir un Conseil d'Evaluation de l'Obligation Verte (le « Conseil »).**
 - Le Conseil définit le cahier des charges et la fréquence du rapport d'impact environnemental le plus approprié à chaque type de Dépense Verte Eligible
 - Les évaluations sont menées de manière indépendante
 - Le Conseil confirme la qualité et la pertinence des évaluations. Son opinion sera publiée sur un site internet dédié.
- **Le Conseil utilisera comme texte de référence les accords clés ratifiés par la France, tout particulièrement l'Accord de Paris**
- **Le Conseil sera composé de 6 à 8 experts indépendants, reconnus en finance environnementale, et nommés pour trois ans**



	Exemples d'indicateurs <i>de performance</i> *	Exemples d'indicateurs d'impact potentiels
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires du CITE 	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de carbone évitées
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du réseau fluvial • Part des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'inter-modalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de carbone évitées
Energie (incl. réseaux intelligents)	<ul style="list-style-type: none"> • Production scientifique d'unité de recherche • Transferts d'innovation aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de carbone évitées
Ressources Vivantes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de sites Natura 2000 • Part des zones protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs à la biodiversité à développer
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Performance de modèles météorologiques dans l'anticipation d'évènements extrêmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs à l'Adaptation à développer
Contrôle de la pollution et Eco-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indices de qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs relatifs au contrôle de la pollution à développer • Indicateurs relatifs à l'efficacité du recyclage à développer

* Les indicateurs *de performance* sont disponibles dans les documents budgétaires sur <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>.

NB: la répartition finale des Dépenses Vertes Eligibles peut varier et sera communiquée dans le rapport d'impact de l'OAT Verte.

OPINION VIGEO EIRIS

Vigeo Eiris confirme que l'émission obligataire envisagée par la France représentée par l'Agence France Trésor est une "OAT verte" à empreinte positive, alignée avec les préconisations des Green Bond Principles.

Vigeo Eiris formule une assurance de niveau raisonnable³ sur le caractère responsable de cette émission obligataire.

- La performance en responsabilité sociale et environnementale de la France en tant qu'émetteur obligataire souverain est avancée³, parmi les plus probantes aux niveaux européen et mondial, avec un niveau avancé dans le domaine environnemental (voir Partie I.)
- Le cadre mis en place par la France pour l'OAT verte est de notre point de vue à la fois cohérent avec les politiques environnementales françaises et robuste dans ses mécanismes de fléchage des fonds, de catégorisation et de suivi des projets (voir Partie II.)
 - ▶ Le produit de l'émission sera utilisé pour financer et refinancer des Dépenses Vertes Eligibles, contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la protection des ressources naturelles et à la réduction de la dégradation des écosystèmes, en ligne avec sept Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
 - ▶ Les processus de catégorisation, d'évaluation et de sélection des Dépenses Vertes Eligibles sont clairement définis et robustes, et de nature à permettre une gestion documentée et transparente de l'émission
 - ▶ Les engagements et processus de l'émetteur en matière de reporting sont probants, incluant un dispositif qui couvre l'allocation des fonds et l'estimation des bénéfices environnementaux (résultats et impacts) des dépenses, conduisant à un niveau d'assurance raisonnable sur sa capacité à rendre compte sur l'utilisation et les impacts de l'OAT verte.



Résumé

Politiques climatiques et environnementales de la France

Présentation de l'OAT Verte

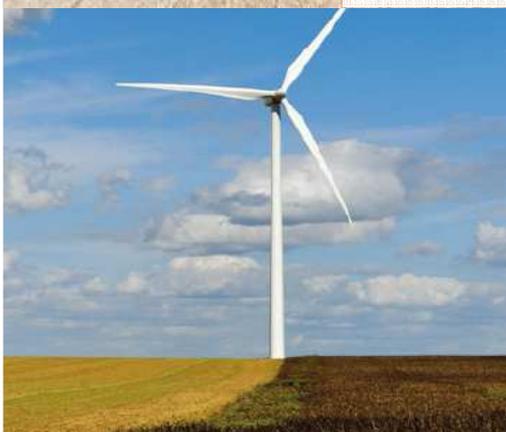
Exemples de Dépenses Vertes Eligibles

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages



Annexes



I – Identifier les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et sa compétitivité économique, protéger la santé humaine et l'environnement, et combattre le changement climatique

- La France contribue au financement du programme européen d'observation satellitaire de la terre sous la supervision de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). La France consacre plus de 250 millions d'euros par an à ces projets
- COPERNICUS vise à donner à l'Union Européenne un accès sûr, continu et indépendant à des informations d'observation de la Terre. Ces informations ont des applications variées telles que l'observation de l'atmosphère et des océans qui sont cruciales pour s'adapter au changement climatique.
- COPERNICUS envisage 6 lancements de satellite sur la période 2014 - 2027 pour développer les capacités européennes en radiométrie (observation terrestre et marine) et en spectrométrie (analyse de la chimie atmosphérique).

Objectif : Adaptation
Secteur : Adaptation
Type d'actifs : Systèmes et organisation
Type de dépenses: Intervention et fonctionnement
Opérateur: Agences

Satellite Sentinel-2 B

(lancement 1er semestre 2017)



Indicateurs de performance potentiels

- Production scientifique rendue possible par le programme

Indicateurs d'impact potentiels

- Indicateurs relatif à l'adaptation au changement climatique à développer

I – Identifier les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et sa compétitivité économique, protéger la santé humaine et l'environnement, et combattre le changement climatique

Objectifs : Adaptation
Secteur : Transverse à tous les secteurs
Type d'actifs : Connaissance scientifique
Type de dépense : Fonctionnement
Opérateur : Agences

- **Comprendre les fonctionnements du climat et ses évolutions futures sont cruciales pour s'adapter au changement climatique**
- **CliMERI-France est l'infrastructure nationale de modélisation climatique. Les rapports IPCC sont basés sur ses modèles.**
- **CliMERI-France nécessite des ressources humaines importantes pour la programmation ainsi que la gestion de ce programme. Les données produites sont disponibles pour des applications commerciales et académiques.**
- **53 personnes travaillent sur ce sujet**
- **CliMERI-France a reçu un investissement initial de 8 millions d'euros et demande un financement annuel de 9 millions d'euros**



Indicateurs de performance potentiels

- Volume de données stockées et échangées
- Qualité des prédictions de climat

Indicateurs d'impact potentiels

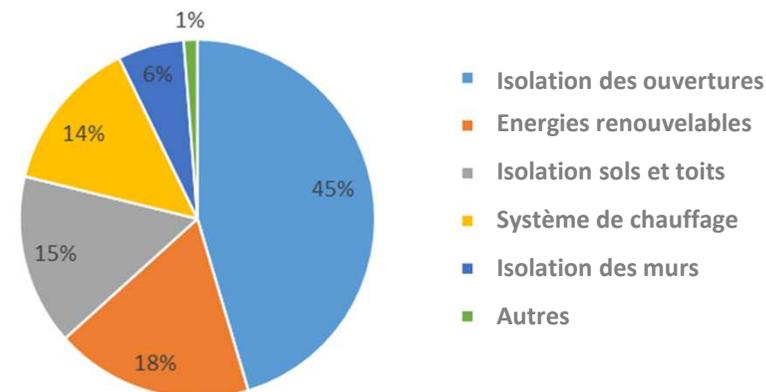
- Indicateurs relatif à l'Adaptation à développer

II – Meilleure rénovation énergétique des immeubles afin d'économiser de l'énergie, réduire les factures énergétiques, et créer des emplois

- **Le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique) est une dépense fiscale dédiée à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux investissements en énergie renouvelable des logements**
- **La réduction d'impôt est basée sur les factures qui sont relatives à des technologies éligibles**
- **Le CITE a augmenté au cours des dernières années, et représente en 2016 une dépense fiscale estimée de 1,67 milliards d'euros (€ 874m en 2015)**
- **La production d'énergie renouvelable, l'efficacité des systèmes de chauffage, l'isolation des ouvertures (fenêtres, portes, etc...), murs, toit et sols sont éligibles**
- **L'objectif du CITE est de promouvoir l'efficacité énergétique et de CO₂ des logements existants. Ce gain de performance énergétique sera documenté dans le rapport d'impact de l'OAT Verte: nombre de logements rénovés, label de performance énergétique moyenne, etc.**

Objectifs : Atténuation
Secteur : Bâtiments
Type d'actifs : Immobilier
Type de dépense: Fiscale
Operateur: Ménages

**Nombre de dépenses CITE en 2014
par type d'actif**



Indicateurs de performance potentiels

- Émissions de gaz à effet de serre par habitant

Indicateurs d'impact potentiels

- Estimation des économies d'énergie
- Estimation des émissions de CO₂ évitées

II – Meilleure rénovation énergétique des immeubles afin d'économiser de l'énergie, réduire les factures énergétiques, et créer des emplois

- **Eco-Cités** sont des projets innovants destinés à promouvoir l'émergence de nouvelles visions de construction et de gestion des villes.
- Les projets **Eco-Cités** sont catégorisés en divers secteurs et contribuent généralement à divers objectifs environnementaux
- Le Commissariat Général à l'Investissement finance les projets **Eco-Cités** au travers des PIA pour un montant annuel national de 668 millions d'euros.
- Exemple: **ÉcoCité Grenoble–Alpes** , 24,8 millions d'euros d'investissement total dans les secteurs suivants
 - Energie, incluant l'énergie renouvelable
 - Bâtiment: rénovation, et immeubles hautement performants / à basse énergie
 - Protection de la biodiversité et planification urbaine en efficacité énergétique
 - Augmentation des réseaux de transports zéro carbone

Objectifs : tous les objectifs

Secteur : tous les secteurs

Type d'actifs: Infrastructure, foncier, systèmes et organisation, immobilier

Type de dépense: Investissement et intervention

Opérateur: Collectivités publiques



Indicateurs de performance potentiels

- Liste des projets par activité secteur/technologie
- Nombre de bénéficiaires

Indicateurs d'impact potentiels

- Emissions CO₂ évitées
- Réduction d'émission de polluants

Exemple 5: la première route solaire

III – Développer des modes de transport propres afin d'améliorer la qualité de l'air et protéger la santé humaine

- La première route solaire développée par Wattway est un projet innovant lancé et dévoilé par la Ministre de l'Environnement en 2016



- La première route solaire est de 1km de long et est couverte de panneaux solaires principalement produits au niveau local
- La production d'électricité de la première route solaire représente l'éclairage public d'une ville de 5000 habitants
- Chaque plaque inclut des cellules carrées (15 cm de côté) constituant une couche très fine de silicone polycristallin qui transforme l'énergie solaire en énergie électrique. Il est traité afin de fournir une adhérence similaire de celle des bitumes conventionnels
- Un abribus avec des panneaux solaires et une stations de chargement électrique rapide complète l'installation

Objectifs : Atténuation
Secteur : Transport
Type d'actifs: Infrastructure
Type de dépenses: Investissement
Operateur: Entreprises



Indicateur de performance potentiels

- Capacité installée de route solaire

Indicateurs d'impact potentiels

- Production d'électricité
- Émissions de CO₂ évitées

III – Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

- Les Dépenses Vertes Eligibles financent des grandes infrastructures de recherche, notamment au bénéfice de la mesure et de la prévention de la pollution.
- Ainsi, ACTRIS-FR est la composante française d'ACTRIS, une initiative européenne d'observation et d'étude des aérosols, des nuages et des composants chimiques atmosphériques, et de leurs interactions.



The Puy de Dôme research station (PDD, 45 46N, 2 57E, 1465 m asl.) © ACTRIS

Objectif : Réduction de la pollution
Secteur : Pollution et éco-efficacité
Type d'actifs : Connaissance Scientifique
Type de dépenses : Fonctionnement
Opérateur : Agences

- ACTRIS cherche à améliorer notre connaissance de la composition chimique atmosphérique passée, présente et future, en fournissant notamment une information détaillée sur la variabilité 4-D des composants chimiques atmosphériques. ACTRIS opère plusieurs plateformes, dont plusieurs centres de données, et sert de nombreux utilisateurs.
- ACTRIS-FR a requis un investissement initial de 10 millions d'euros, demande 2 millions d'euros de fonctionnement annuel et implique 63 personnes.

Indicateurs de performance potentiels

- Production scientifique favorisée par le programme

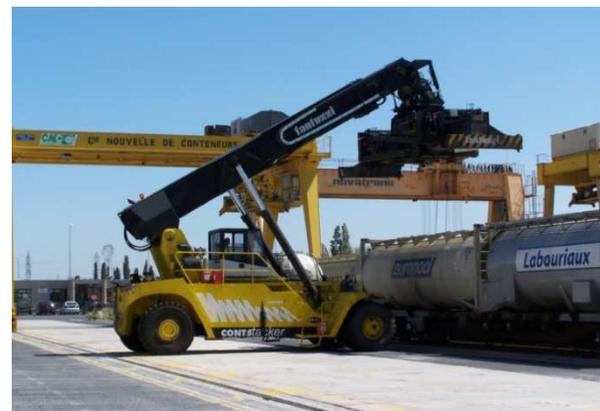
Indicateurs d'impact potentiels

- Indicateurs d'amélioration de la qualité de l'air
- Diminution de la concentration atmosphérique de polluants

III – Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

- **Plusieurs Dépenses Vertes Eligibles ont aussi vocation à soutenir le transport ferroviaire et l'inter-modalité en France, en particulier à travers des dépenses fiscales. Ces soutiens s'adressent soit aux opérateurs, soit aux utilisateurs :**
 - Le taux réduit de CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) pour les opérateurs par rail et câble : 190m€/an
 - L'exonération partielle de la prise en charge par l'employeur des frais de transport pour ses employés : 130m€/an
 - Les subventions aux opérateurs ferroviaires subissant des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'inter-modalité : 25m€/an

Objectif : Atténuation
Secteur : Transports
Type d'actifs : Infrastructure
Type de dépenses : Fiscale et intervention
Opérateur : Entreprises



Indicateurs de performance potentiels

- Part relative du transport intermodal

Indicateurs d'impact potentiels

- Tonnes.km évitées par an
- Emissions de CO₂ évitées

IV – Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

- **Ce programme vise à financer des projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, dans l'objectif d'amener à une mise sur le marché de produits ou services nouveaux à l'horizon de 2 à 5 ans. Il s'adresse aux entreprises susceptibles de développer des solutions innovantes : équipements, procédés, systèmes, services, usines.**
- **Les projets peuvent porter par exemple sur les thèmes suivants :**
 - **Ecoconception, réparation, économie de fonctionnalité**
 - **Recyclage : collecte, tri et préparation des déchets et des matières qui en sont issues**
 - **Transformation, utilisation et réintégration des matières issues de déchets dans de nouveaux produits**
- **Exemple d' « AB VAL COMPOSITES »: le projet vise au développement et à l'industrialisation d'un procédé de recyclage des composites fibres de verre issus notamment des coques de bateau en fin de vie. Les produits issus du recyclage sont commercialisés pour des applications dans les domaines de la construction et des espaces verts.**

Objectif : Réduction de la pollution
Secteur : Pollution et éco-efficacité
Type d'actifs : Infrastructure
Type de dépenses : Investissement et intervention
Opérateur : Entreprises



Indicateurs de performance potentiels

- Nombre de projets financés par le programme d'investissements d'avenir « économie circulaire »

Indicateurs d'impact potentiels

- Estimation de la production (moyen terme)
- Emissions de CO₂ évitées (long terme)

V – Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

- **Le Programme d'Investissements d'Avenir finance de nombreux projets d'innovations dans le domaine des énergies renouvelables qui sont souvent portés par des entreprises.**
- **Exemple : financement de la phase d'expérimentation du projet d'hydrolienne SABELLA D10**
 - **Objectif** : exploiter l'énergie des courants marins pour produire de l'électricité
 - Cette technologie s'appuie sur des rotors de 10 mètres de haut munis de 6 pales posés au fond de l'océan par 25 à 50 mètres de fond de manière à ne gêner ni les activités de pêche, ni la plaisance.
 - Simple, efficace dès au-dessus de 1,75m/s de courant, cette énergie est prometteuse pour les populations insulaires. Le potentiel mondial est estimé à 50GW.
 - Soutenu par les PIA depuis 2009, ce projet a reçu 3,7 millions d'euros de soutien.

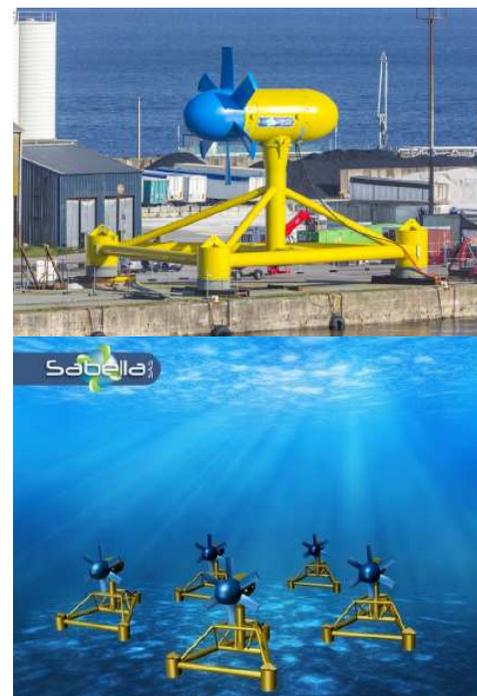
Objectif : Atténuation

Secteur : Energie

Type d'actifs : Recherche et innovation

Type de dépenses : Investissement et intervention

Opérateur : Entreprises



Indicateurs de performance potentiels

- Etat d'avancement du projet

Indicateurs d'impact potentiels

- Capacités installées en énergie renouvelable
- Estimation de la production (moyen terme)
- Emissions de CO₂ évitées (long terme)



Résumé

Politiques climatique et environnementale de la France

Présentation de l'OAT Verte

Exemples de Dépenses Vertes Eligibles

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Annexes



I – Espaces naturels et protection des espèces

- La France soutient le développement de l'agriculture biologique via des subventions et des dépenses fiscales auprès des agriculteurs qui s'engagent dans ce mode de production.
- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode production biologique constitue une Dépende Verte Eligible de 30 millions d'euros par an.
- Par ailleurs, la France soutient l'organisation des filières bio à travers le fond Avenir Bio, géré par l'Agence Bio, et y a investi plus de 22 millions d'euros depuis 2008. Ces dépenses contribuent à la fois à l'objectif de préservation de la biodiversité ainsi qu'à celui de réduction de la pollution.

Objectif : Biodiversité

Secteur : Ressources vivantes

Type d'actifs : Foncier

Type de dépenses : Fiscale et intervention

Opérateur : Entreprises



Indicateurs de performance potentiels

- Part relative des terres exploitées en agriculture biologique

Indicateurs d'impact potentiels

- Indicateurs de biodiversité (à développer)

I – Espaces naturels et protection des espèces

- **L'Office National des Forêts (ONF) est en charge de l'important patrimoine forestier de l'Etat français, constitué de 1,71 millions d'hectares en France Métropolitaine et de 2,42 millions d'hectares en Guyane.**
- **Avec la majorité des professionnels de la filière forêt-bois française, l'ONF s'est engagé dans le système de certification PEFC (« Programme for the Endorsement of Forest Certification ») pour la gestion durable des forêts publiques.**
- **Les forêts des collectivités certifiées représentent une superficie de 1,64 million d'hectares en 2015.**
- **Les dépenses d'investissement, d'intervention et de fonctionnement dédiées à la gestion durable des forêts représentent 291 millions d'euros par an.**

Objectif : Atténuation et Biodiversité
Secteur : Ressources vivantes
Type d'actifs : Foncier
Type de dépenses : Fonctionnement
Opérateur: Agences



Indicateurs de performance potentiels

- Part relative des forêts gérées selon une certification de développement durable

Indicateurs d'impact potentiels

- Indicateurs de biodiversité (à développer)
- Estimation des émissions de CO₂ stockés dans les puits de carbone

II – Paysage

- **Les Dépenses Vertes Eligibles incluent 237 millions d'euros de crédits de l'Etat consacrés à la protection et la restauration de l'eau et de la biodiversité dont une partie est consacrée à la gestion des parcs nationaux (terrestres) et des parcs naturels marins français.**
- **A titre d'exemple Ségolène Royal s'est rendue le 12 décembre 2016 en Haute-Corse où elle a inauguré le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate et a signé le décret d'extension de la réserve naturelle des îles du Cap Corse.**
- **La création du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate s'inscrivait dans la dynamique d'action pour la Méditerranée et pour le climat. Ce parc, situé dans le sanctuaire « Pelagos », protège une surface de 6 830km² d'eaux marines et de ressources naturelles marines exceptionnelles (atolls de coralligène, herbiers de posidonie...) où sont réfugiées des ressources halieutiques comme la langouste rouge, le denti commun ou le homard européen.**

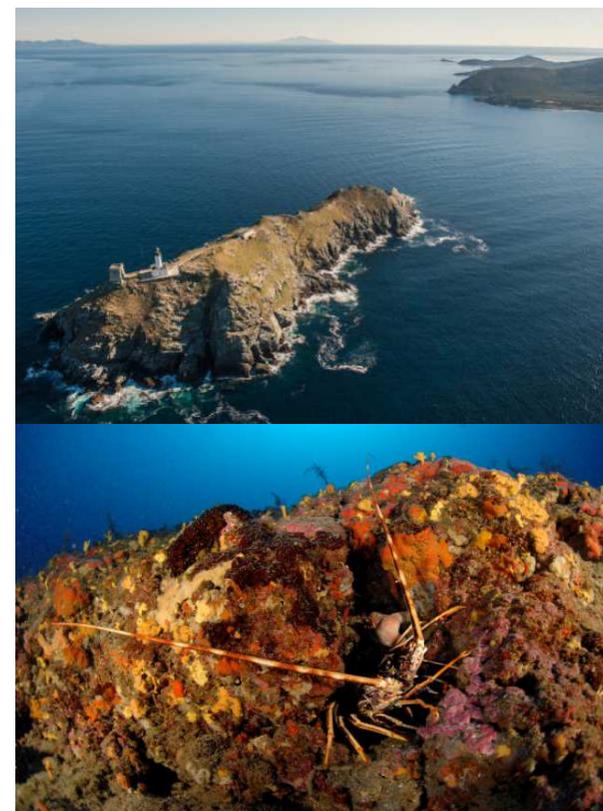
Objectif : Biodiversité

Secteur : Ressources vivantes

Type d'actifs : Foncier

Type de dépenses : Fonctionnement et intervention

Opérateur: Agences



Indicateurs de performance potentiels

- Volume des eaux en bon état de préservation

Indicateurs d'impact potentiels

- Indicateurs de biodiversité (à développer)



Résumé

Politiques climatiques et environnementales de la France

Présentation de l'OAT Verte

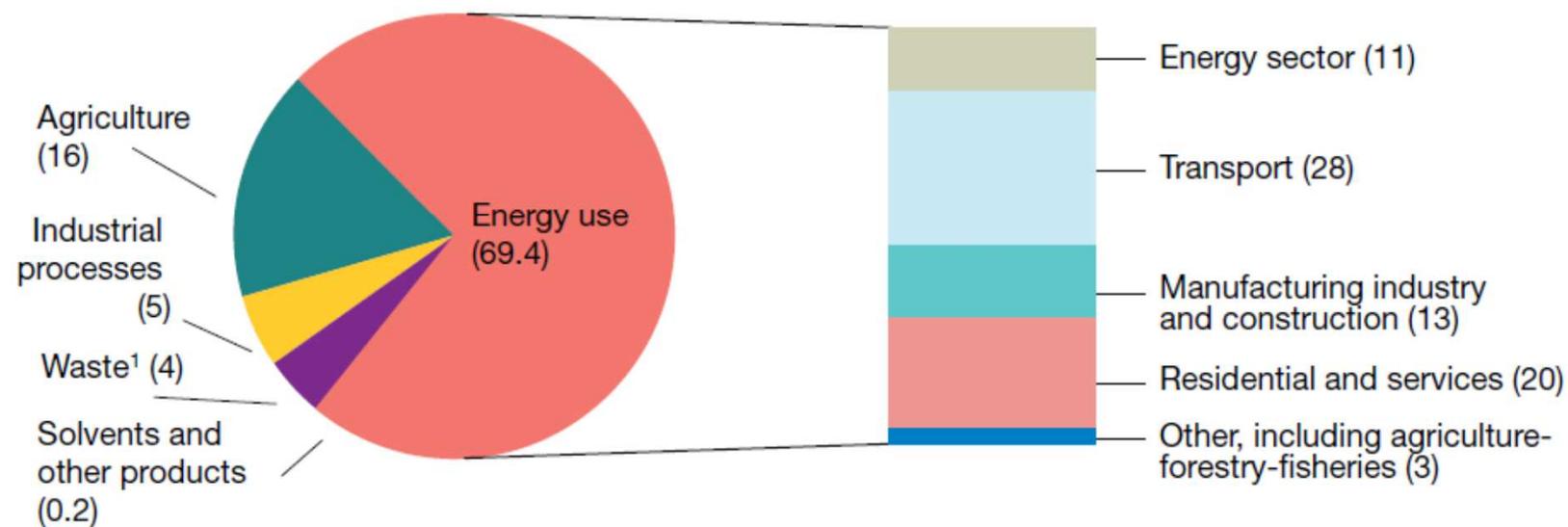
Exemples de Dépenses Vertes Eligibles

Annexes



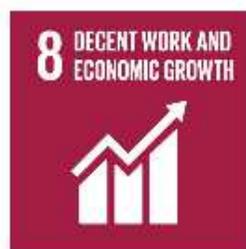
**Distribution of GHG emissions by source in France in 2013 (incl. overseas departments)
(491.1 MtCO_{2e} excl. LULUCF²)**

As %



Source: CITEPA, inventory Climate Plan format (Kyoto scope), April 2015.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



«L'Etat a l'intention de réaliser des dépenses dans les secteurs des énergies renouvelables, des transports, du bâtiment, de l'adaptation au changement climatique et de la protection des ressources vivantes, de l'atmosphère et des océans (les « Dépenses Vertes Eligibles ») pour un montant équivalent à la présente émission. Ces Dépenses Vertes Eligibles contribuent, pour tout ou partie, aux objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique, de protection de la biodiversité et de lutte contre la pollution

L'Etat publie annuellement un rapport d'information relatif aux dépenses vertes éligibles ainsi qu'à leurs indicateurs de performance jusqu'à réalisation complète de ces dépenses. Un rapport d'information relatif aux impacts environnementaux des dépenses précitées est publié selon une fréquence appropriée. »

English translation for information purpose only:

«The State intends to make Eligible Green Expenditures in the following sectors : renewable energy, transportation, real estate, adaptation to climate change, protection of living resources, and air, water and soil protection, for an amount equal to the net proceeds of this Bond. These Eligible Green Expenditures contribute to one or several of the following objectives : climate change mitigation and adaptation, biodiversity protection and pollution control.

The State will report on the allocation of Proceeds toward Eligible Green Expenditures. The reporting will list the Expenditures and include indicators on their performance. The reporting will be published annually until such Expenditures have been completed. Additional reporting on the environmental impacts of such Expenditures (ex post impact assessment) will also be published at an appropriate frequency. »

Dépenses fiscales	Eco-condition
Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique – CITE	Travaux d'isolation (ouvrants; murs et toiture), amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage, installation de capacités de production d'énergies renouvelables et de système de recharge des véhicules électriques. La liste des équipements éligibles est régulièrement révisée. Les travaux doivent être réalisés par des entreprises certifiées RGE.
Eco-Prêt à Taux Zéro	Travaux d'isolation (ouvrants, murs et toiture), amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage, et/ou installation de capacités de production d'énergies renouvelables. Deux objectifs d'efficacité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - 150 kWhEP/m²/an, pour les logements énergivores - 80 kWhEP/m²/an, pour les logements standards
Dégrèvement de taxe foncière pour les sociétés HLM et SEM	Travaux de rénovation permettant des économies d'énergies et de fluides (optimisation des systèmes de chauffage et de climatisation)
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique	Certification par le label Agriculture Biologique
Exonération partielle de la prise en charge par l'employeur des frais de transport pour ses employés	Utilisation des transports en commun

PRINCIPE

1

Préserver et restaurer le capital naturel en contrôlant les stocks de ressources limitées et en équilibrant

Leviers ReSOLVE : Régénérer, Dématérialiser, Echanger

Ressources renouvelables    Ressources finies

Régénérer Matériaux de substitution Dématérialiser Restaurer

Gestion des flux renouvelables

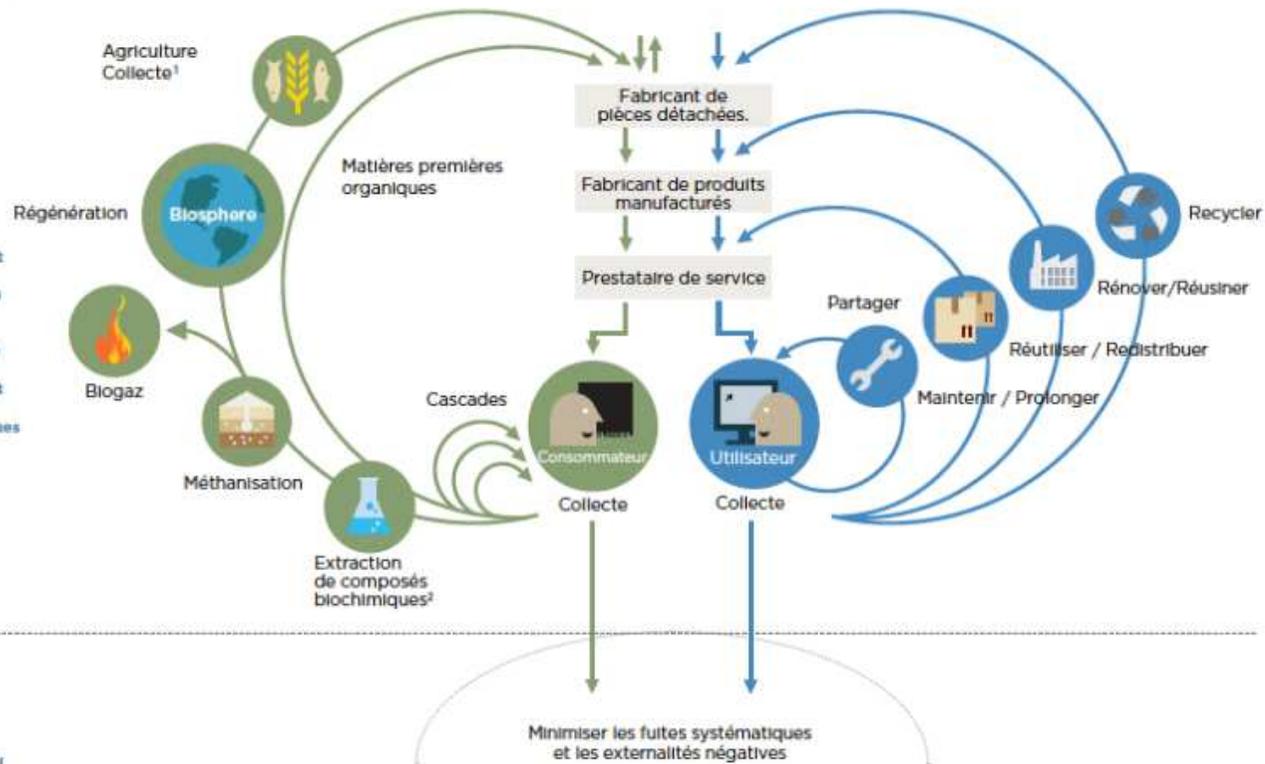
Gestion des stocks

PRINCIPE

2

Optimiser le rendement des ressources en favorisant la circulation des produits, des composants et des matériaux à leur niveau de fonctionnalité maximal à tout moment au cours des cycles techniques et biologiques

Levier ReSOLVE : Régénérer, Partager, Optimiser, Cycler



PRINCIPE

3

Favoriser l'efficacité du système en décelant et en éliminant les externalités négatives

Tous les leviers ReSOLVE

1. Chasse et pêche
2. Les déchets post-récolte et post-consommation peuvent y contribuer
SOURCE: Ellen MacArthur Foundation, SUN, et McKinsey Center for Business and Environment. Schéma basé sur "Braungart & McDonough, Cradle to Cradle (C2C)".

Les programmes budgétaires financés par l'OAT Verte

Programmes budgétaires	Référence	Source
Paysage, eau et biodiversité	P 113	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM113.pdf
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	P 135	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM135.pdf
Economie et développement durables des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	P 149	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM149.pdf
Expertise, information géographique et météorologie	P 159	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM159.pdf
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	P 172	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM172.pdf
Energie, climat et après-mines	P 174	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM174.pdf
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	P 190	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM190.pdf
Recherche spatiale	P 193	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM193.pdf
Infrastructures et services de transports	P 203	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM203.pdf
Plans d'Investissements d'Avenir I et II	PIA 1 + 2	http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/03/ra-cgi_2015.pdf
Plan d'Investissements d'Avenir III	PIA 3	http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3vl.pdf
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	P 111	http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DBGPGMPGM111.pdf

Les programmes budgétaires financés par l'OAT Verte

Programmes budgétaires	Réf.	Exemples de Dépenses Vertes Eligibles	Dépenses Vertes par programme (montant annuel en m€)
Paysage, eau et biodiversité	P 113	- Crédits de l'eau et de la biodiversité	237
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	P 135	- Eco-prêts à taux zéro	65
Economie et développement durables des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	P 149	- Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois - Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique - Fonds Avenir Bio	281 87 4
Expertise, information géographique et météorologie	P 159	- Etudes et expertise en matière de développement durable - Météorologie	100 73
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	P 172	- Recherche scientifique et technologique dans le domaine de l'environnement - Grandes infrastructures de recherche	1,070 82
Energie, climat et après-mines	P 174	- Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE) - Dégrèvement de taxe foncière pour HLM et SEM, en raison des travaux d'économies d'énergie - Lutte contre la pollution atmosphérique	1,670 59 28
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	P 190	- Nouvelles Technologies de l'Energie – CEA - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR)	73 18
Recherche spatiale	P 193	- Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre - Développement des satellites de météorologie	280 70
Infrastructures et services de transports	P 203	- La première Route Solaire - Voies Navigables de France - Taux réduit de CSPE pour l'électricité utilisée pour le transport par rail ou par câble - Soutien au transport combiné	5 252 190 22
Plans d'Investissements d'Avenir I et II	PIA 1 + 2	- Démonstrateurs de la transition énergétique - Rénovation thermique des logements - "Véhicule du Futur" - "Ville de Demain" - Fonds Ecotechnologies - Economie Circulaires - réseaux intelligents - Instituts pour la Transition Energétique	211 103 117 104 29 34 25 19
Plan d'Investissements d'Avenir III	PIA 3	- Concours d'innovation (volet Vert) - Démonstrateurs et territoires de grande ambition	20 116
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	P 111	- Exonération partielle de la prise en charge par l'employeur des frais de transport	130

Total : 5 500 m€

Emetteurs français d'Obligations Vertes (et Durables, >100m€)

Année	Emetteur	Type	Maturité	Monnaie	Montant
2012	Île de France	Collectivités publiques	12	EUR	350
2012	Provence Alpes Côte d'Azur	Collectivités publiques	12	EUR	120
2013	Crédit Agricole CIB	Banques commerciales	4	JPY	25 200
2013	Crédit Agricole CIB	Banques commerciales	4	JPY	13 360
2013	EDF	Entreprises	7	EUR	1 400
2014	Unibail Rodamco	Entreprises	10	EUR	750
2014	Île de France	Collectivités publiques	12	EUR	600
2014	GDF Suez	Entreprises	12	EUR	1 300
2014	GDF Suez	Entreprises	6	EUR	1 200
2014	AFD	SSA	10	EUR	1 000
2015	Paprec	Entreprises	7	EUR	295
2015	Paprec	Entreprises	8	EUR	185
2015	Unibail Rodamco	Entreprises	10	EUR	500
2015	Île de France	Collectivités publiques	12	EUR	500
2015	EDF	Entreprises	10	USD	1 250
2015	Schneider Electric	Entreprises	10	EUR	200
2015	Ville de Paris	Collectivités publiques	15	EUR	300
2015	Société Générale	Banques commerciales	5	EUR	500
2015	HSBC France	Banques commerciales	5	EUR	500
2015	BPCE	Banques commerciales	7	EUR	300
2015	Schneider Electric	Entreprises	10	EUR	100
2016	Foncière Des Régions	Entreprises	10	EUR	500
2016	Crédit Agricole CIB	Banques commerciales	3	BRL	579
2016	Île de France	Collectivités publiques	9	EUR	650
2016	Société Générale	Banques commerciales	5	EUR	500
2016	EDF	Entreprises	10	EUR	1 750
2016	SNCF Réseau	SSA	15	EUR	900
2016	BNP Paribas	Banques commerciales	5	EUR	500

The information contained in this document (the “Information”) does not constitute an offer or invitation to sell or purchase, or any solicitation of any offer to purchase or subscribe for, any securities of The Republic of France. Neither this document, nor any part of it, shall form the basis of, or be relied upon in connection with, any contract or commitment whatsoever. This Information is solely for your information on a confidential basis and may not be reproduced, redistributed or sent, in whole or in part, to any other person, including by email or by any other means of electronic communication. The distribution of this Information in other jurisdictions may be restricted by law and accordingly, recipients of this Information represent that they are able to receive the Information without contravention of any unfulfilled registration requirements or other legal restrictions in the jurisdiction in which they reside or conduct business. There will be no sale of the securities described herein in any state or jurisdiction in which such offer, sale or solicitation would be unlawful.

The Information has not been verified by the primary dealers (spécialistes en valeurs du Trésor) or any of their affiliates, shareholders, or their respective directors, officers, advisers, agents, employees and representatives (collectively, the Managers”) or otherwise independently verified. No representation or warranty, express or implied, is made as to, and no reliance should be placed upon, the fairness, accuracy, completeness or correctness of the Information or opinions and none of The Republic of France or the Managers accepts any responsibility or any liability (in negligence or otherwise) whatsoever for/or makes any representation or warranty, express or implied, as to the truth, fullness, accuracy or completeness of the Information (or whether any information has been omitted from the Information) or any other information relating to The Republic of France , whether written, oral or in a visual or electronic form, and howsoever transmitted or made available or for any loss or damages of any kind which may arise from any use of (or reliance upon) this document or its contents, by you or others, or otherwise in connection with the Information.

The Information includes only summary information and does not purport to be comprehensive. The Information and opinions are provided as at the date of this presentation and are subject to change. Neither The Republic of France nor the Managers undertakes to update this document. You should not rely on any representations or undertakings inconsistent with the above paragraphs. Your receipt and use of this document constitutes notice and acceptance of the foregoing.

Before purchasing any securities of The Republic of France you should take steps to ensure that you understand and have made an independent assessment of the suitability and appropriateness thereof, and the nature and extent of your exposure to risk of loss in light of your own objectives, financial and operational resources and other relevant circumstances. You should take such independent investigations and such professional advice as you consider necessary or appropriate for such purpose.

This document does not constitute an offer of securities for sale in the United States. The securities referred to in this announcement have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933 (the "Securities Act") and may not be offered or sold in the United States absent registration or an applicable exemption from the registration requirements of the Securities Act. There will be no public offering of the securities in the United States in connection with this transaction.

By accepting this information, you are deemed to have read, understood, agreed and accept to be bound by the statement contained hereto including the foregoing limitations of liabilities and conditions of use, without any need to provide formal approval or signature of this document and more generally without any need to confirm to us such approval of this document and the limitations of liability contained hereto.



 www.aft.gouv.fr

 Reuters: <TRESOR>

 Bloomberg: TREX <GO>



Photo credits:

Phovoir.fr
Fotolia.fr